



2 avenue de la Gare  
78320 La Verrière  
01 30 05 70 20  
0780585m@ac-versailles.fr

Conseil d'école  
1<sup>er</sup> Trimestre  
Mardi 6 novembre 2018

# PROCES-VERBAL

Secrétaire de Séance : Mme JOUFFE  
Rédaction : Mme BREYER

## Présents

### Ecole

Mme BREYER Directrice, Présidente du conseil d'école  
Mme AUBERT Adjointe, CP-CE1  
M. AUBIN Adjoint, CM2  
Mme COULANGE Adjointe, CE1  
Mme JOUFFE Adjointe, CE2  
Mme LECLERCQ Adjointe, « plus de maître que de classe »  
Mme MARAIS Adjointe, CP  
Mme PAYET Adjointe, CM1-CM2  
M. AUDRES Titulaire remplaçant  
Mme VELMOUROUGANE Adjointe, CE2-CM1

### Pôle Ressources

Mme BOURDONNEAU Enseignante UPE2A  
Mme LEGLAIVE Enseignante spécialisée E

### Excusée

Mme RENAULT, Inspectrice de l'éducation nationale

### Municipalité

M. BLEE Adjoint au Maire, délégué à l'éducation

### Représentants de parents d'élèves :

Mme Houria DAHMANI FCPE  
Mme Cécile CRUZ FCPE  
M. Victor BAPTISTA FCPE  
Mme Chafia OLIGER FCPE  
Mme Laïla BOUMEDJANE FCPE  
Mme Souhila EL GHAOUTI UNAAPE  
Mme Fatima EZHAR UNAAPE  
Mme Peggy GIRAUDON suppléante FCPE  
Mme Siham FAID suppléante FCPE  
Mme Zakia SAADI YACHOU suppléante FCPE

### Délégués élèves

Thérèse Anais MANUEL, Maxime POIRSON

## 1) ELECTIONS / COMPOSITION / ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Les élections ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018

Accueil des nouveaux délégués et présentation du référentiel d'activités des parents délégués et de la charte du salarié parent-délégué : l'Education Nationale a établi un dispositif d'évaluation et de valorisation par une VAE du travail des délégués de parents d'élèves. Les informations sont accessibles en suivant ce lien : <http://www.education.gouv.fr/cid116164/les-parents-delegues.html>. Un exemplaire de chaque document est remis aux têtes de liste des deux fédérations en présence.

### 1.1 - Résultats

Les résultats des élections des représentants de parents sont :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Nb d'électeurs inscrits | 262 (235) |
| Nb de votants           | 151 (128) |
| Blancs ou nuls          | 17 (17)   |
| Suffrages exprimés      | 134 (111) |

Les chiffres entre parenthèses sont ceux des élections 2017-2018.

Taux de participation : **57.63%** (54.47 % en 2017-2018, 58.75 % en 2016-2017, 57.51% en 2015-2016).

Données nationales :

|           |         |        |
|-----------|---------|--------|
| 2017-2018 | 46,37%  | - 0,93 |
| 2016-2017 | 47,30 % | + 0,62 |
| 2015-2016 | 46,68 % | + 0,82 |

Ont obtenu :

|        |          |          |
|--------|----------|----------|
| FCPE   | 105 voix | 5 sièges |
| UNAAPE | 29 voix  | 2 sièges |

Les représentants de parents élus au conseil d'école sont :

| TITULAIRES             |        |
|------------------------|--------|
| Mme Houria DAHMANI     | FCPE   |
| Mme Cécile CRUZ        | FCPE   |
| M. Victor BAPTISTA     | FCPE   |
| Mme Chafia OLIGER      | FCPE   |
| Mme Laïla BOUMEDJANE   | FCPE   |
| Mme Souhila EL GHAOUTI | UNAAPE |
| Mme Fatima EZHAR       | UNAAPE |
| Suppléant(e)s          |        |
| Mme Peggy GIRAUDON     | FCPE   |
| Mme Siham FAID         | FCPE   |
| Mme Zakia SAADI YACHOU | FCPE   |
| M. Khalil EL GHAOUTI   | UNAAPE |

## 1.2 – Attributions / Fonctionnement : rappel pour les nouveaux participants

### Composition

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- 1° Le directeur de l'école, président ;
- 2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- 3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- 4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- 5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par [l'article L. 411-1](#) ;
- 6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;
- b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à [l'article L. 216-1](#) et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

### Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux [articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation](#) ;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
  - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
  - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
  - d) Les activités périscolaires ;
  - e) La restauration scolaire ;
  - f) L'hygiène scolaire ;
  - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par [l'article L. 216-1](#) ;
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à [l'article L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur et notamment les modalités des délibérations.

### Fonctionnement

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions, aux membres du conseil. Des questions diverses pourront être inscrites à l'ordre du jour ; elles seront transmises par écrit au moins 7 jours avant la réunion et seront conformes au type de questions entrant dans l'attribution du Conseil d'Ecole. Elles seront traitées en fin de séance. Une question diverse n'implique pas systématiquement une réponse.

En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

### 1.3 - Dates des prochains conseils

- mardi 12 février 2019
- jeudi 13 juin 2019

**1.4 - Présentation et vote du règlement intérieur du Conseil d'école :** le règlement intérieur du Conseil d'école est voté à l'unanimité.

## 2) REGLEMENT INTERIEUR

**Le règlement intérieur** a été distribué à chaque élève en début d'année pour lecture et signature de l'enfant et de ses parents. L'interdiction du téléphone portable y avait déjà été ajoutée : vote du conseil d'école 2017-2018.

## 3) TRAVAUX DES DELEGUES ELEVES

**Délégués :** les élections ont eu lieu dans chaque classe le 12 octobre. Les élèves de CM2 ont tenu le bureau de vote. Deux délégués et deux suppléants ont été élus pour chaque classe. Les délégués se sont réunis avec Mme Breyer le mardi 6 novembre. Les délégués de CM2 rapportent leurs travaux. Les élèves de l'école souhaitent :

- refaire les ateliers de Noël : c'est prévu le mardi 18 décembre, avec un nombre de places limité par atelier pour chaque classe afin que tous les niveaux soient bien répartis,
- faire des jeux sportifs interclasses et un grand jeu comme celui de l'année dernière : ce sera envisagé,
- clarifier les règles pour les jeux : la structure est dangereuse pour les petits, certains élèves se laissent tomber de la barre la plus haute et peuvent blesser ceux qui sont plus bas ; les règles pour les tourniquets, surtout le grand, ne sont pas bien comprises. Ce sera reprécisé et la structure interdite aux CP,
- une soirée pour les CM2 : pas dans le cadre de l'école,
- aller lire des histoires aux élèves de la maternelle (CM2 mais aussi les autres classes) : à voir avec la maternelle,
- avoir plus de livres dans les classes : budget de la coopérative et actions,
- faire du théâtre, des ateliers de musique : déjà prévu dans la plupart des classes, à présenter à la fête de fin d'année,
- fabriquer un drapeau de bienvenue pour le jour de la rentrée (avec le logo de l'école comme point sur le i) : idée retenue,
- créer une boutique de l'école, avec les objets et des tee-shirts au logo de l'école, et vente de gâteaux pour financer les projets : ce sera fait, mais pas en aussi grand que la boutique du PSG !
- pratiquer l'ultimate pour préparer les rencontres CM2-6<sup>ème</sup> : c'est prévu.

## 4) RENTREE 2018 - ORGANISATION 2018/2019

### 4.1 – Répartition pédagogique et effectifs, organisation

|         |                       |            |
|---------|-----------------------|------------|
| CP      | Mme MARAIS            | 24         |
| CP CE1  | Mme AUBERT            | 20 (11-9)  |
| CE1     | Mme COULANGE          | 25         |
| CE2     | Mme BREYER Mme JOUFFE | 25         |
| CE2 CM1 | Mme VELMOUROUGANE     | 24 (11-13) |
| CM1 CM2 | Mme PAYET             | 24 (18-6)  |
| CM2     | M.AUBIN               | 26         |
| Total   |                       | <b>168</b> |

L'enseignement de l'anglais est assuré dans toutes les classes par les enseignants ou par échange de service : Mr Aubin ↔ Mme Payet (anglais – sciences). Les CM2 bénéficieront également d'un enseignement d'allemand par une professeure d'allemand du collège de secteur à raison de 45 minutes par semaine (sur les 1h30 consacrées aux langues vivantes) à partir du second semestre, mois de février. Les séances de piscine ont commencé pour les niveaux CP, CE1, CM1 (avec les CE2 du CE2-CM1) et CM2 (1<sup>er</sup> semestre seulement pour les CE2, CM1 et CM2).

Dispositif « plus de maîtres que de classes » maintenu cette année : Mme Anne Leclercq.

Une classe UPE2A (élèves allophones) a été intégrée à l'école. 10 élèves allophones de toute la commune y sont accueillis pour un an et retournent ensuite dans leurs écoles de secteur. 5 élèves sur les 10 sont dans ce cas. Mme Bourdonneau accueille les élèves dans l'ancienne salle informatique réaménagée à cet effet.

Notre école accueille de futurs enseignants en observation ou en formation et recevra également des élèves de 3<sup>ème</sup> pour leur séquence d'observation en milieu professionnel.

### 4.2 – Pôle ressources

#### Il comprend :

- Une psychologue qui intervient à l'école en fonction des demandes : Mme Jouan
- Une enseignante spécialisée à dominante pédagogique (maître E) : Mme Leglaive
- Une enseignante spécialisée à dominante rééducative (maître G) : Mme Aouina
- Une enseignante spécialisée UPE2A (élèves allophones) : Mme Bourdonneau.

Les poursuites d'aides en première période, déterminées en fin d'année 2017-2018, ont été faites. Les observations dans les classes et les réunions de travail avec chaque enseignant ont été réalisées en octobre : les prises en charge individuelles et collectives commencent en

deuxième période, deux-demi journées par semaine. Chaque prise en charge doit être accompagnée d'un PPRE (projet personnalisé de réussite éducative).

#### 4.3 – Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Elles se déroulent par petits groupes d'élèves et sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, dans les domaines suivants :

- aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- aide au travail personnel (méthodologie par exemple),
- mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école,

pour un volume horaire annuel de 36 heures.

Ces séances sont organisées en fin de journée essentiellement le lundi et le jeudi.

#### 4.4 - Cabinet médical

Le médecin scolaire de notre école est le Docteur DELMAS. Elle intervient sur notre secteur du mercredi au vendredi. L'infirmière est Mme Vauchel, elle travaille à temps plein sur les écoles du secteur et le collège du Mesnil Saint Denis. Les examens médicaux se font maintenant au cas par cas et non plus pour un niveau de classe.

#### 4.5 - Organisation hors temps scolaire

M.David Marques assure la direction du péri-scolaire. L'école travaille en bonne collaboration avec l'animation après classe. Le règlement intérieur est commun.

Organisation semblable à l'année dernière : deux services à la cantine le midi, la garderie du matin a lieu dans les locaux de l'animation.

Etude surveillée assurée dans le cadre de l'animation.

Mise en place d'un Club « coup de pouce lecture – écriture » (DRE) pour un groupe de 5 élèves cette année, chaque soir pendant une heure trente, à partir de mi-novembre.

Accompagnement éducatif (Education Nationale) : 3 groupes, une à deux fois par semaine pendant une heure, démarrage le 5 novembre. Ce dispositif est maintenu dans le cadre de la CAPE pour cette année, mais les moyens qui nous sont alloués sont en baisse : 115 heures au total pour 130 demandées.

#### 4.6 - Sécurité

##### 1 - Plan Particulier de Mise en Sécurité

Un exercice PPMS « attentat intrusion » a été fait le jeudi 11 octobre. Une personne menaçante a été repérée dans la rue devant l'école. Organisé en partenariat avec la maternelle qui nous a avertis, l'exercice s'est bien passé et a permis de tester l'occurrence de classes en déplacement hors de l'école. Les élèves avaient été entraînés dans leur nouvelle classe et ont bien réagi. Les classes à la piscine ou en cours de transfert ont été averties par messagerie.

Un PPMS de bassin aura lieu au deuxième trimestre, les familles seront averties.

2 - Exercice incendie : a été fait avant les vacances de la Toussaint, circuits d'évacuation efficaces, les 3 points de rassemblement sont maintenus (vu avec les services techniques). Les enseignant(e)s responsables de zone communiquent les effectifs constatés dans chaque point à la directrice par SMS.

3 – Fermeture de l'école : actuellement, il semble que ce soit l'équipe de ménage qui soit chargée de la fermeture et du codage des locaux. Constat : certaines baies vitrées ne sont pas fermées, et les interventions demandées pour le verrouillage des baies défectueuses notamment côté rue n'ont pas été faites. Aucune procédure n'a été adressée à l'école concernant le codage ou le décodage. Les enseignants ne peuvent pas en être responsables, d'autant moins que le système paraît défectueux.

#### 4.7 - Livret scolaire LSU

Le conseil des maîtres a reconduit la périodicité du LSU pour l'année 2018-2019 comme suit :

- niveaux CP et CE1 (classes de CP, CP-CE1 et CE1) : un livret par semestre
- niveaux CE2, CM1 et CM2 (classes de CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2) : un livret par trimestre.

Ceci sera communiqué aux familles dans les cahiers de liaison.

#### 4.8 - ELCO

Un enseignement des langues et cultures d'origine en arabe a été à nouveau mis en place cette année à l'école et l'enseignement en portugais a été rendu accessible dans une école de Maurepas. Cependant, bien que toutes les familles ayant confirmé leur intérêt pour ce dispositif au printemps 2018 aient été recontactées individuellement (entre 18 et 20 pour chaque langue), seuls deux élèves ont été présents au cours d'arabe le mercredi après-midi, ce qui a entraîné la fermeture de ce cours et deux élèves fréquentent le cours de portugais le samedi matin avec des enfants de Maurepas.

#### 4-9 Mairie : finances et travaux

##### Budget

- fonctionnement (Mairie) : budget épuisé. Les manuels d'apprentissage de la lecture ont été renouvelés pour l'ensemble du niveau CP et des séries d'ouvrages complétées pour d'autres classes, en plus des habituelles fournitures.
- sorties-déplacements (Caisse des écoles) : après la participation aux sorties de fin d'année, le budget 2018 sera soldé par des entrées au cinéma dans le cadre du dispositif « Ecole et Cinéma ».
- Des demandes ont été faites à la Caisse des Ecoles pour les deux projets PACTE validés par la Direction Académique.

##### Travaux

- fibre pour les écoles : Numéricable prévoit une fin des travaux pour la fin de l'année civile.
- entretien des fermetures : à faire.

## 5) PROJET D'ÉCOLE 2015/2020 – Projets des classes

L'avenant au projet d'école pour les actions de 2018-2019 est en cours d'élaboration (nouvelles fiches action). Il sera présenté au prochain conseil d'école. Pour mémoire, ses trois axes de travail sont :

- le langage
- la réussite pour tous
- culture et numérique.

Ces trois axes sont déclinés en pratiques pédagogiques, dispositifs et projets exposés et détaillés dans des fiches action qui guident l'équipe enseignante tout au long de l'année scolaire et permettent de faire des bilans à son issue. Les fiches actions peuvent concerner une ou plusieurs classes, voire l'ensemble de l'école.

### 6.1 - Les actions du premier trimestre pour l'ensemble de l'école

- **La rentrée en musique** : le jour de la rentrée des classes, toutes les classes ont participé à une rentrée en musique avec le soutien logistique et financier de l'APMSQ (Association pour la promotion de la musique à Saint Quentin). Une intervenante en musique (Juliette Decelle), un pianiste de renommée internationale (Merwan Benabdallah), le chef d'orchestre Pierre Calmelet et le conseiller pédagogique en musique Michaël Sanchez ont aidé les élèves à chanter et leur ont permis d'écouter et de mieux comprendre des œuvres jouées pour eux. Madame la Maire N.Dutu était présente, ainsi que son adjoint M.Blée, la députée de Trappes Mme Hai, Mme Blicek, conseillère académique pour l'éducation artistique et culturelle, Mme Renault notre IEN ainsi que ses conseillères pédagogiques, M.Farge, président de l'APMSQ et son équipe... Cette manifestation s'est inscrite dans la continuité de l'engagement de notre école dans des projets musicaux et culturels de qualité et dans la perspective du développement de partenariats entre l'APMSQ et la ville.
- **Nettoyons la nature** : toutes les classes ont participé à cette vaste opération de nettoyage de l'environnement immédiat de l'école. Cette année, les élèves ne se sont pas rendus dans le parc en raison de la possible présence de chenilles processionnaires. Il semble que, excepté aux alentours de l'étang où de gros dépôts sont observés, il y ait moins de déchets dans les zones habituellement nettoyées, ce qui est encourageant.
- **Ecole et cinéma** : toutes les classes participent cette année encore à cette opération nationale et vont aller voir un film par trimestre. Chaque film fera l'objet d'un travail avant et après la séance.
- **Photo individuelle** : a été faite le 5 octobre. Mise à disposition des familles terminée.
- **Accompagnement Educatif** : concerne les élèves du CE1 au CM2, 3 groupes cette année.
- **Coup de pouce** : concernera 1 groupe de 5 élèves de CP (DRE)
- Reconduction des **Ateliers de Noël** le mardi 18 décembre après-midi.

### 6.2 - Projets de chaque classe

**CP - Mme Marais** : participation au projet PACTE « danse à l'école », à partir de décembre. Dans ce cadre plusieurs sorties sont organisées à la commanderie. Les élèves assisteront à trois spectacles : le déplacement se fera à pied. La restitution aura lieu le 13 juin sous forme d'ateliers.

**CP-CE1 Mme Aubert** : projet « Les rencontres chantantes ». Après à une formation de quatre jours en direction chorale, l'enseignante propose trois chants à sa classe qui seront présentés à d'autres élèves. La date du spectacle n'est pas encore fixée. Ce pourrait être lors de la fête de fin d'année.

**CE1 - Mme Coulange** : PACTE « danse à l'école », voir ci-dessus.

**CE2 – Mme Breyer et Mme Jouffe** : projet musical Enfants en scène (avec l'APMSQ), Pinocchio (projet partagé avec l'école du bois de l'Étang). Participation au défi technologique « Jardins suspendus », choisi en raison du souhait des élèves de pratiquer une activité « nature ». Le but est de créer un jardin suspendu à partir de matériaux de préférence recyclés.

**CE2-CM1 Mme Velmourougan** : projet les Saventuriers avec une association parrainée par le ministère de la recherche. L'idée est d'élaborer un carnet de chercheur avec l'aide d'un mentor qui est ingénieur. Celui-ci appuiera l'enseignante. Les élèves vont se mettre « dans la peau » d'un chercheur, se renseigner sur cette spécialité, aborder la démarche scientifique, des créations comme des cartables numériques. Le thème est « le numérique et les nouvelles technologies ».

**CM1-CM2 M.Aubin** : projets communs avec les CM2 .

**CM2 – Mme Payet** : pour ces deux classes, PACTE « La flore botanique territoriale » + projet de classe transplantée « Message de Paix ».

Un travail sur la première guerre mondiale est mis en place à travers un « escape game. » La première partie est une partie de recherche sur les débuts de la première guerre mondiale qui aura lieu lundi 12 novembre au sein de l'école. Le jeudi 15 novembre, aura lieu une sortie au monument aux morts du Mesnil Saint Denis sur lequel sont inscrits les noms des soldats de la Verrière.

PACTE « La flore botanique territoriale » : le but est de construire un carnet du naturaliste. Un naturaliste viendra expliquer comment dessiner, représenter la flore (les plantes) des environs. Dans ce cadre, des sorties pédagogiques seront organisées afin d'aller observer l'environnement. Un travail en classe sur le développement des plantes, la communication sera travaillée à l'aide d'une botaniste. Au premier trimestre, une sortie en forêt en automne a été organisée. A l'aide des tablettes les élèves ont pu photographier les arbres et leur état (les feuilles, les fruits ... ) Une sortie par saison sera organisée. La restitution se fera sous forme d'un carnet individuel par élève.

Une demande pour une classe découverte mutualisée entre les deux enseignants a été faite. Le thème de cette classe découverte en Normandie est « message de paix ». Dans ce cadre seront visitées les plages du débarquement, le mémorial de Caen, trois musées ... Pour une durée de cinq jours complets (arrivée le midi, départ le vendredi après le goûter), du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2019. Le projet doit être présenté sans délai à la Caisse des Ecoles car le devis expire au 21 novembre. Le budget est 14 000 euros sans le transport.

### 6.3 - Les actions et projets communs à venir

- Pour toutes les classes, sauf le CE2 déjà engagé dans un projet musical, une proposition d'**interventions en chant choral** par l'APMSQ avec le support de subventions préfectorales a été faite juste avant les vacances. Ces classes se sont toutes portées candidates, réponse attendue pour mi-novembre. Une restitution serait envisagée en fin d'année.
- **Kamishibai** (histoires contées avec décor théâtral miniature) proposé par le Scarabée.
- **Loto** : le vendredi 22 mars 2019
- **Fête de fin d'année scolaire** : le vendredi 28 juin 2019 (cérémonie de départ des CM2, restitutions ou spectacles des classes, moment de partage et de convivialité).

### 6.4 - Maître supplémentaire Mme Leclercq

Le dispositif "plus de maîtres que de classes" s'inscrit au sein de la priorité nationale donnée à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base dans le cadre de la Refondation de l'école. Il vise en premier lieu à prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves ou à y remédier si certaines sont déjà installées, pour leur permettre de maîtriser les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Cette année, au mois de septembre, l'enseignante a réalisé les évaluations nationales avec les enseignantes des classes de CP, CPCE1 et CE1. Les évaluations de CP se sont avérées difficilement réalisables et parfois peu adaptées pour des élèves entrant en CP. Celles de CE1 correspondaient mieux au niveau évalué. Elles révèlent cependant des difficultés en lecture et en calcul.

En février 2019 et uniquement pour les CP, de nouvelles évaluations seront proposées avec des outils de remédiation pour les élèves dont les difficultés persistent. Les résultats seront communiqués individuellement aux familles quand nécessaire. L'enseignement pour chaque élève a déjà été adapté en fonction des résultats obtenus.

## 7) COMPTABILITE OCCE

Bilan de l'année 2017-2018 : + 496.48 euros ; même si les dépenses liées aux activités éducatives ont été élevées, les actions de collecte et le remboursement d'un trop perçu sur un exercice précédent ont permis de dégager un solde positif.

Collecte auprès des parents d'élève au 1<sup>er</sup> semestre : pas encore lancée.

Actions de financement prévues : photos individuelles et de classe. Les élèves vont également s'investir dans des actions de financement. 120€ sont alloués par classe pour les menues dépenses engagées dans le cadre des activités d'apprentissage.

Dépenses déjà prévues : participation classes PACTE (170 € pour « la flore botanique territoriale » ,343 € pour « Danse à l'école »). Plusieurs déplacements en bus de ville pour les projets, entrées école et cinéma : 700 €, adhésion OCCE : 350 €.

## 8) POLE RESSOURCES

Mme Leglaive (maitre E) : les prises en charge se font sur le temps scolaire en classe ou en dehors de la classe. Intervention deux demi-journées dans l'école, le lundi matin et le vendredi après-midi.

Mme Aouina (maître G) intervient également deux demi-journées.

Ce sont les enseignants qui sollicitent le Pôle Ressources, mais les parents peuvent le faire également.

Un protocole en mathématiques a été élaboré afin d'aider les élèves en difficulté à travers des jeux de manipulation (notions ordinales et cardinales du nombre, comparaison de nombres ...). Ces actions s'inscrivent dans le volet du projet d'école « la réussite pour tous ». Une amélioration des élèves pris en charge a été constatée.

## 9) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

Mme Dahmani, présidente de la FCPE, remercie l'équipe enseignante pour les actions entreprises en faveur des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

**La présidente**  
**C.BREYER**

**La secrétaire de séance**  
**M.JOUFFE**